ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2023
Campus Science Po – 77 Rue Bellot - Le Havre

PROCES VERBAL

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissants du District de Football de Seine- Maritime étaient régulièrement convoqués à l'Assemblée Générale, le samedi 23 septembre 2023 au 77 rue Bellot 76600 Le Havre, au sein du Campus de l'Ecole Science Po du Havre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président du District, M. Romain FERET, procède à l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 10H10 et remercie la présence des clubs et des personnalités extérieures. Il propose qu'une minute de silence soit observée en mémoire des personnalités du football départemental qui nous ont quitté au cours de l'année.

Monsieur le Président salue et remercie la présence des personnalités :

- Mme Séverine GEST, Vice-Présidente du Département 76, en charge des Sports
- M. Cédric BETREMIEUX, Président de la Ligue de Hauts de France
- M. Vikash DHORASOO, Ex-joueur international de Football
- M. Eric POTEL, Directeur de secteur au Crédit-Agricole Normandie Seine

Au regard des droits de votes répartis par club, de la comptabilisation des pouvoirs déclarés au préalable à l'Assemblée Générale, et de la feuille d'émargement :

- 231 clubs sont inscrits et disposent de droits de votes valables, représentant 1482 voix.
- 151 clubs sont présents ou représentés, totalisant 1179 voix.

Compte tenu de ces éléments, le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10/11/2022

Après qu'un test des boitiers de vote soit opéré par M. FARCY, et que la vérification du quorum soit réalisée, le Président FERET propose de procéder immédiatement à l'approbation du Procès-verbal de l'Assemblée du 10 novembre 2022, s'étant tenue en son temps à Goderville.

Le procès-verbal est approuvé par 1027 voix pour et 146 voix contre.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président développe le rapport moral de l'exercice 2022/2023 en opérant dans un premier temps une rétrospective depuis le début du mandat. Il rappelle que les premières épreuves de son rôle de Président ont

été de devoir traiter du résultat de l'audit réalisé par la Chambre Régionale de Comptes de Normandie au cours de la fin du mandat de son prédécesseur. Il rappelle que cet audit, qui nécessitait des réponses et justification, pointait du doigt un certain nombre d'interrogations quant à des pratiques de gestion existantes au sein du District. La Chambre a notamment relevé qu'aucune action significative n'avait été engagée pour formaliser le rapprochement des trois anciens district, voté en 2016. La Chambre s'étant également interrogée sur les pratiques en matière de gestion des ressources humaines. Le Président rappelle que si les clubs ont ressenti des difficultés importantes de communication ces dernières semaines, ce contexte hérité en est aussi une cause. Compte tenu du contexte de la période COVID, et l'impossibilité de rassembler les équipes sur un seul site, le District a dû procéder à des licenciements économiques ayant pour impact d'interdire des nouvelles embauches à court terme. Il rappelle que les personnels administratifs de l'ancien District des Vallées ont vu leurs contrats de travail assortis d'une clause de non mobilité qui a été rédigée et signée au cours du mois d'aout 2020, soit quelques semaines avant les élections et le commencement de son mandat. Il explique qu'au cours de l'été 2023, l'absence d'une collaboratrice pour maladie est venue rendre plus difficile l'exécution du travail de rentrée et promets que des mesures seront prises rapidement pour permettre de retrouver une certaine quiétude dans l'organisation administrative. Pour autant, il rappelle également que des choix ont été opérés depuis le début du mandat, tels que la diminution des membres des commissions, agissant de fait sur le budget consacré aux déplacements, et l'encadrement de la masse salariale, pour permettre au District de disposer des moyens nécessaires pour redéployer son activité dans un objectif d'alléger à terme les prélèvements sur les clubs.

En ce début de saison 2023-2024, il relève que les indicateurs sont bons. Qu'à l'issue de la période COVID, les effectifs des clubs affichaient 36 000 licences, et que pour la saison actuelle, le District devrait atteindre les 45 000 licences. Il constate que plus de 1000 équipes jeunes sont engagées, que le foot d'animation progresse fortement, et que les nouvelles pratiques se développent. Les dynamiques engagées commencent à porter leurs fruits dans un contexte qui connait encore parfois des difficultés. Les clubs subissent des crises de croissance qui peuvent mettre en difficultés leurs fonctionnements, par le manque d'éducateurs formés, par la difficulté à rassembler le bénévolat, et de surcroit, par le manque de terrains et l'état des terrains existant, qui supposent bien souvent des investissements des collectivités pour que ces terrains et leurs installations restent dans les standards fédéraux. Une problématique est soulevée concernant les terrains éclairés, et il faudra certainement pouvoir concentrer les efforts d'investissements des collectivités sur le sujet de l'éclairage LED dans les prochaines années, afin de permettre des meilleures conditions de pratique, sur des horaires étendus, dans un contexte d'économies d'énergie nécessaire également. La Seine Maritime, selon le Président FERET, est le district le plus important de ceux qui composent la Ligue de Normandie, et à ce titre, le DFSM doit être porteur, innovant, et affirme néanmoins que la transition nécessaire peut créer des difficultés. Le Président réitère son souhait de voir le football amateur triompher, le plaisir du jeu prévaloir sur les esprits d'opposition et sur les conflits qui peuvent subsister sur les terrains. Il affirme sa volonté d'inscrire durablement le District dans les actions partenariales avec l'Etat, les collectivités partenaires, afin d'agir également sur les violences, de lutter contre les comportements déviants, et invite les clubs à faire preuve de responsabilité sur ces sujets.

Le Président déclare enfin être conscient des difficultés que connaissent les clubs en ce début de saison. Les inscriptions au sein des clubs, les prises de licences, ne sont pas totalement faites alors que la saison est engagée et les demandes d'engagements au sein des différentes compétitions sont pressantes. Des clubs se retrouvent en situation de disposer de nombreux licenciés qu'ils ne peuvent engager compte tenu des délais, et à contrario, d'engagements souscrits pour plusieurs équipes sans pour autant que leur effectif permette à date, de pourvoir à tous les postes sur le terrain. Compte tenu des difficultés connues sur le démarrage des compétitions, et des demandes d'engagements supplémentaires qui interviennent hors des délais, le Président annonce vouloir exonérer les clubs d'un premier forfait d'une équipe, qui serait né des difficultés à obtenir des licences validées

en temps et en heure, ou qui connaitrait des difficultés liées aux infrastructures. Le Président propose donc que la première situation de forfait présentée par un club ne soit pas prise en compte pour l'application des pénalités et sanctions consécutives.

Le Président FERET termine son propos en valorisant la richesse des partenariats mis en place, avec les élus, les représentants de l'Etat, les clubs, et félicite les nouveaux Présidents de club pour leur prise de fonction et leur engagement pour le bienfait du football seino-marin.

Le rapport moral du Président est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.
Le rapport moral est adopté par 1056 voix « pour » et 111 voix « contre ».

COMPTE RENDU FINANCIER 2022/2023 ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur MENARD, Expert-comptable du District, expose les résultats du compte d'exploitation du District pour l'exercice 2022/2023 et effectue une rétrospective sur les exercices des années précédentes. Il expose que le District connait à nouveau un exercice bénéficiaire depuis plusieurs années et notamment du fait des conséquences des opérations de fusion ayant entrainé des départs de personnel et des diminutions de ressources drastiques connues lors de la période COVID-19.

(Extraits du rapport du Trésorier du DFSM)
L'exercice comptable 2022/2023 s'inscrit dans la continuité du projet financier mis en œuvre pour la mandature et traduit progressivement le résultat des différents ajustements engagés. Cet exercice est un exercice de transition qui permet d'engager les premières actions de redéploiement du district, à l'image notamment, de la participation importante (+ 30 KE) au financement, en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime, de kits de buts pour les écoles de football.

L'exercice 2022/2023 retrouve des niveaux de produits de fonctionnement cohérents par rapport à ceux connus avant la période COVID. Il est à noter néanmoins la part importante des subventions attribuées pour les différents projets (et leur contrepartie en charges) et un haut niveau de pénalités qu'il conviendrait de pouvoir réguler par un meilleur respect des règlements. Les produits financiers sont en augmentation expliquée par une meilleure dynamique de gestion de la trésorerie dans un contexte de taux d'épargne favorable sur le second semestre.

Les charges de fonctionnement sont en forte diminution du fait des économies générées par les opérations sur la masse salariale principalement, ainsi que par la rationalisation et la maitrise de certaines dépenses de fonctionnement courant, mais sont encore grevées par les couts de location du siège ainsi que les dépenses énergétiques, que nous souhaitons voir largement réduites dès la fin du prochain exercice au profit des dépenses d'investissement dans les futurs locaux du District. Deux des trois contentieux prud'homaux sont soldés par voie de conciliation et le dernier en cours fait l'objet d'une provision inscrite dans les comptes tels que présentés.

La dynamique du District « sur le terrain » se traduit par une augmentation de la part des opérations techniques et évènements, (plus de 30 opérations) menées au cours de l'année au profit du développement du football seino-marin. Cette forte activité se reflète au sein de plusieurs postes budgétaires (location de structures, déplacements des conseillers techniques, frais de transport collectif, acquisition de matériel et récompenses, prise en charge de gouters, acquisition de places, financement des forfaits mobilités…). Le District souhaite pouvoir maintenir ce haut niveau d'activité dans les années futures.

Compte tenu des éléments exposés, le compte de résultat affiche un excédent de 56 961 euros.

Du point de vue bilantiel, l'évolution du solde est principalement liée à l'acquisition du foncier visant à accueillir les travaux de rénovation et construction face à la Gare d'Yvetot et à sa contrepartie en terme d'emprunts. Il faut néanmoins prendre compte une augmentation des créances sur les clubs par rapport à l'exercice précédent qui peut traduire les difficultés de trésorerie de certaines de nos associations, ainsi qu'une importante créance sur la Ligue de Normandie (environ 150 KE) qui n'a pas soldé, au 30 juin courant, le reversement de la part des licences (2,80 € / licence) de l'année 2022/23 qui doit revenir au District. Nous pouvons considérer que nous avons en trésorerie, une année de produits de licence en retard au profit de la trésorerie de la Ligue.
Le haut niveau de trésorerie qui s'est constitué par la cession des sites immobiliers de Dieppe et de Mont-Saint-Aignan se maintient à environ 2,5 millions d'euros et pourra générer des produits de placements conséquents sur l'exercice prochain si la tendance des taux d'intérêts se maintien. Néanmoins, il sera proposé d'affecter une part importante de la trésorerie disponible au financement des investissements immobiliers de l'exercice 2023/2024. Enfin, le District est encore propriétaire des locaux du Havre qui apparaissent au bilan pour une valeur comptable réduite, et que nous espérons pouvoir céder prochainement.

Les finances du District sont saines, et permettent d'envisager sereinement la poursuite du plan d'investissement et de développement que nous avons souhaité mener pour ce mandat. L'objectif étant de disposer de locaux et d'équipements qualitatifs, fonctionnels et de permettre à terme une moindre pression financière sur les clubs.

Monsieur François-Xavier COUSSIN, Commissaire aux comptes du cabinet SEC BURETTE, prend ensuite la parole et fait lecture de son rapport. Il précise qu'aucune convention spéciale n'a été conclue au cours de l'exercice et que les comptes présentés sont conformes aux exigences légales, qu'ils sont fidèles et réguliers à la fin de l'exercice constaté.

Le Président propose que le résultat positif soit affecté aux fonds associatifs, et invite l'Assemblée à approuver les comptes 2022/2023 et donner quitus au Trésorier du District.

Cette résolution est adoptée par 1011 voix « pour » et 129 voix « contre ».

PRESENTATION DES PROJETS STRUCTURANTS DU DISTRICT

OPERATION BUTS QUICKFIRE

Le Président remercie MM MENARD et COUSSIN pour leur intervention, et souhaite maintenant intervenir concernant les projets structurants du District. Il précise que le budget prévisionnel sera voté à l'issue de la présentation des projets, car cette approbation suppose la présentation du plan de financement des investissements par la même occasion.

Dans un premier temps, Le Président rappelle l'engagement qui avait été pris de pouvoir distribuer aux clubs « écoles de foot », sélectionnés par le département selon des critères partagés par les deux institutions. Il annonce que le Département de Seine-Maritime, représenté ce jour par Mme GEST, a procédé au vote d'une subvention permettant d'assurer 60% du financement de cette opération. La commande totale s'élève à environ 71 000 euros, au bénéfice d'environ 110 clubs, qui recevront deux paires de buts de 1,5m x 4,5m pour une valeur commerciale de 800 euros. Madame GEST prend la parole pour réaffirmer la volonté du Département de vouloir accompagner les clubs de football ressortissants du District, et se félicite des nombreuses actions qui sont menées en commun. Elle précise qu'elle aurait souhaité que la collectivité puisse financer la totalité de l'opération, mais que l'opposition Départementale en a décidé autrement.

La liste des clubs bénéficiaires est affichée et il s'en suit une discussion avec l'Assemblée sur les critères et le fait que certains clubs ne soient pas présents dans la liste. Le Président FERET indique que cette liste a été établie par les choix du Département de Seine-Maritime, mais qu'il n'est pas fermé à l'idée de reconsidérer la situation de certains clubs ayant été labellisés ou ayant évolué récemment et significativement dans le sens des critères arrêtés (école de football, développement des équipes féminines, nouvelles pratiques, sport handicap, sport en milieu rural). Il est convenu que la liste sera amendée et que d'autres clubs pourront bénéficier de l'opération sur avis du comité directeur. La distribution des buts aux clubs désignés sera réalisée en plusieurs temps, cinq soirées départementales seront notamment prévues pour ces distributions. Les autres clubs recevront la visite du Président ou feront l'objet d'un contact leur précisant les modalités de retrait des buts dans les semaines à venir.

Le Président précise enfin qu'il sera envisageable pour les clubs, d'acquérir des buts en complément, ou en cas d'absence de dotation, grâce au partenariat à prix coutant que le District a conclu avec la société NETSPORTIQUE.

AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTION DU SIEGE D'YVETOT « GARE »

Le Président FERET donne la parole au Directeur administratif et financier du District afin de présenter l'état des opérations concernant la rénovation et la construction du futur siège du District, au 41 rue de la Gare, à Yvetot. Le Directeur rappelle que le District a mené une acquisition foncière sur un emplacement très prisé, face à la Gare d'Yvetot, afin de pouvoir y installer le futur siège du District. Il rappelle le contexte immobilier du District, qui a dû s'implanter sur un espace locatif relativement couteux, le temps de procéder au rassemblement et à la cession des sites existants sur les trois anciens Districts. A ce jour, le site du Havre est encore la propriété du District, du fait de nombreuses contraintes liées d'une part au PLUI de la métropole du Havre et au règlement de copropriété qui grève le bien. Pour autant, les recherches d'acquéreurs se poursuivent.

Le Directeur présente les deux opérations prévues sur ce site qui consistent dans un premier temps, en la rénovation d'une friche artisanale existante, et dans un second temps, de la construction d'un bâtiment neuf ayant vocation à accueillir des espaces de réunion, des espaces de co-working associatif, et des bureaux proposés à la location à d'autres comité départementaux sportifs et potentiellement à l'accueil d'une antenne départementale de la Maison du Sport. Madame GEST intervient pour assurer de l'opportunité que peut représenter un tel projet immobilier pour les associations du territoire. Elle constate que l'offre immobilière à destination des entreprises et des associations est très faible sur le territoire d'Yvetot, et que ces locaux s'inscrivent dans une logique de stratégie partenariale avérée. Le Directeur reprend la parole pour préciser que ce projet a fait l'objet de concertations avec la Communauté de Commune d'Yvetot et que le financement sera assuré par les économies réalisées sur les couts locatifs actuels, et par la diminution de certains couts de fluides ainsi que par les revenus locatifs. Il précise également que cette opération est sécurisée par l'existence de deux bâtiments distincts qui pourraient faire l'objet de cession séparées si nécessaire, sans que l'activité du District ne soit mise en danger. Il présente et commente les plans des deux biens.

PROJET DE CENTRE TECHNIQUE AU MESNIL-SOUS-JUMIEGES

La création d'un centre technique sportifs au sein de la Base Nautique du Mesnil-sous-Jumièges représente également une occasion d'inscrire le District dans des projets partenariaux d'avenir, à la fois au bénéfice du District, des clubs, et potentiellement d'utilisateurs extérieurs susceptibles de pouvoir bénéficier de la qualité des structures pour organiser des stages ou évènements notamment.

Le Directeur précise qu'une convention d'occupation temporaire de 20 ans a été conclue avec le Syndicat de la Base de Loisir afin de pouvoir assoir sur le long terme la stratégie d'investissement qui est opérée sur ce site. En contrepartie de cette C.O.T., le District s'engage à construire des structures légères (1 Beach soccer, 3 terrains de Foot 5, et la rénovation d'un city stade existant, ainsi qu'un terrain A11 synthétique et un ensemble de vestiaires). Le site de la Base Nautique du Mesnil-sous-Jumièges permet la diversification des pratiques au sein d'un espace naturel, et offre des atouts logistiques intéressant, sans pour autant qu'il soit nécessaire pour le District de les opérer. La Base Nautique dispose d'infrastructures d'hébergement, de restauration de plusieurs niveaux de gamme et offre ainsi les possibilités d'accueillir différents publics utilisateurs. La Base Nautique dispose également d'un Golf qui a vu son activité croitre de manière significative du fait de la mise en place d'un partenariat lié au footgolf.

Une présentation du site de la Base Nautique ainsi que du projet d'implantation des équipements est réalisée. Le Directeur informe l'Assemblée que toutes les autorisations administratives sont désormais accordées et que seul le vote en Assemblée Générale conditionne le commencement des travaux.

Suite au questionnement d'un membre de l'Assemblée, le Président explique que le District de Seine-Maritime dispose d'un plus grand nombre de licenciés au sein de la Région, mais d'aucune structure propre pour accueillir les clubs et réaliser des détections, formations, manifestations. Il s'ensuit une discussion sur le faible nombre d'infrastructures dans le département au regard des autres départements constituants la Région. Le Président précise qu'il n'est pas objet de vouloir concurrencer le pôle espoir de la Ligue, mais justement de pouvoir offrir de nouvelles possibilités en complément des infrastructures existantes. Madame GEST intervient sur le sujet pour rappeler que le Département est partenaire de la Base Nautique, et que ce projet représente une réelle opportunité de développement territorial pour toutes les parties prenantes.

Il est maintenant proposé de présenter le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement des équipements et constructions.

PRESENTATION DES COMPTES PREVISIONNELS

M. MENARD, Expert-comptable, reprend la parole en vue de la présentation des comptes prévisionnels pour l'exercice 2023/2024. Ceux-ci sont établis sur des hypothèses raisonnables telles qu'une diminution envisagée des ressources liées aux pénalités de 33 % (- 100KE) et d'une baisse des produits facturés aux clubs, conséquence de la décision qui sera proposée au vote dans la suite du déroulé de l'Assemblée Générale. Le développement des missions de service civique représente une nouvelle ressource, mais sera consacrée au financement d'un emploi de chargée de mission « politiques publiques » qui aura en charge le suivi des volontaires en mission au sein des clubs, mais également le suivi des opérations menées dans le cadre de l'application des politiques publiques, issues des différents partenariats avec notamment les services de l'Etat. Compte tenu des taux de placements actuels des liquidités, et de la dynamique du District en matière d'optimisation des placements financiers, les intérêts perçus seront plus conséquents cette année. Le total des produits est évalué à 870 KE pour l'exercice.

Pour ce qui est des dépenses, est à constater une augmentation des dépenses de personnel liées à l'emploi d'une nouvelle « chargée de mission » tel que précisé précédemment, ainsi que la création en cours d'exercice d'un poste administratif supplémentaire pour pallier à l'augmentation des licenciés, des équipes et consolider le fonctionnement administratif du DFSM qui a été malmené ces derniers mois, et auquel se sont ajoutés les problématiques informatiques fédérales. Des amortissements sont décomptés pour une partie des acquisitions

qui seront mises en service au cours du second trimestre. Une provision est fixée pour anticiper les effets potentiels du dernier litige prudhommal en cours. Pour cet exercice, les charges locatives sont encore importantes, du fait que la livraison de l'immeuble n'interviendra pas avant mars 2024. Le total des dépenses s'élève à 897 KE, ce qui laisse envisager un déficit global de 27 KE.

Le Président intervient et explique que ce déficit nait d'un projet de diminution des crédits perçus sur les clubs en proposant de réduire la part des engagements des clubs de 50%. Ce volume correspondant à l'équivalent du résultat positif dégagé sur l'exercice 2022/23. Cette réduction du montant des engagements se manifestera par un avoir qui sera inscrit sur les comptes clubs d'ici le 31/12/2023. Il fait remarquer que cette opération va dans le sens des engagements pris : les économies générées par le fonctionnement du District reviendront aux clubs ! Par ailleurs, cette mesure va engendrer de nombreuses écritures comptables, ce qui explique le délai nécessaire. Le Président demande l'accord des clubs sur cette modalité et soumets la résolution au vote.

La réduction de 50% des engagements prenant la forme d'un crédit sur les comptes clubs d'ici le 31/12/2023 et soumis au vote et approuvé à 1115 voix contre 35 voix s'y opposant.

Concernant le plan de financement des investissements, le Directeur intervient pour rappeler que le niveau important de fonds propres disponible est né de la cession de deux biens immobiliers. Il relève que la bonne gestion suppose qu'un volant de trésorerie équivalent à une année de fonctionnement soit maintenu dans les comptes du District. Il exprime également le fait qu'un certain volant de trésorerie est nécessaire car les créances sur les clubs restent à des niveaux élevés pendant une partie de l'année, et que les retards de paiements de la Ligue qui peuvent atteindre une année tel que c'est le cas actuellement, peuvent peser sur le besoin en fond de roulement du District. Le total des investissements s'élevant à environ 3,6M€, environ 775 KE seront susceptibles d'être financés par des subventions (Département, LFA, Ans). Le solde à financer s'élevant donc à 2 325 KE, il est proposé de réalisé un emprunt de 1 550 KE sur 20 ans au maximum et de compléter l'écart de financement par un autofinancement sur la réserve associative de 1 275 KE.

Il est rappelé que le plan de ressources affectées au remboursement des annuités d'emprunt est constitué de l'économie réalisée sur les loyers et les charges, des revenus locatifs de l'espace « gare », et des revenus d'activités des terrains de la base nautique de Mesnil-sous-Jumièges. Les objectifs de revenus ont été calculés sur des bases pessimistes qui démontrent la viabilité du montage financier sans mise en péril du fonctionnement de l'association.

Le budget prévisionnel comprenant le plan d'investissement pour 3,6 M€, les demandes de subventions pour 775KE et le recours à l'emprunt pour une durée de 20 ans au maximum sont soumis au vote. ***L'Assemblée Générale approuve cette stratégie à 984 voix « pour » et 110 voix « contre ».***

RAPPEL DES DISPOSITIFS ACCESSIBLES AUX CLUBS DU DISTRICT

Il est fait un rappel des différents dispositifs accessibles aux clubs pour développer des actions en lien avec les politiques publiques, ou bien en rapport avec les projets de développement des clubs. Les dispositifs principaux sont rappelés :

- Les dispositifs du Département de la Seine-Maritime (TOPE-LA, aide au sport, aide aux manifestations, aides à la construction de projets par les jeunes, financement de la mobilité…)

- Les dispositifs Fédéraux qui s'inscrivent néanmoins dans des enveloppes contraintes (FAFA TRANSPORT, FAFA EMPLOI, FAFA EQUIPEMENT…)
- Les dispositifs de l'ANS pour le volet sportif fédéral, et le volet territorial (aide à l'emploi, FDVA, SRAV, Lutte contre les VSS, etc…)
- Les dispositifs du District : aide complémentaire à la mobilité, agrément collectif « volontariat services civiques ».

Il est reconnu que certains dispositifs nécessitent une certaine ingénierie pour la constitution des dossiers, pour autant, d'autres sont facilement accessibles et qu'il est important de pouvoir les solliciter pour permettre de nouvelles ressources dédiées au développement des projets des clubs.

INTERVENTION DE L'EQUIPE TECHNIQUE

M. Hakli DAHMANE Conseiller technique régional dédié au territoire de la Seine-Maritime prend la parole pour faire une rapide présentation des opérations techniques envisagées sur l'année, ainsi qu'un rappel des conditions d'exercice pour participer aux différentes compétitions du District.

Il intervient notamment en réalisant un focus particulier sur l'expérience des brassages U13 et les choix qui ont été adoptés. Il informe les clubs qu'un formulaire de « ressenti » sera transmis aux club afin qu'ils puissent exprimer leurs avis et difficultés éventuelles sur les choix opérés. Il aborde notamment les problématiques rencontrés sur les dates des brassages, qui ont été perturbées par les nombreuses saisies de licences après la rentrée sportive. Il rappelle l'importance de la conformité des feuilles de match notamment.

QUESTIONS DIVERSES & INTERVENTIONS DES INVITES

Monsieur Cédric BETREMIEUX, Président de la Ligue des Hauts de France, membre du bureau exécutif de la LFA et responsable du groupe de travail sur le suivi des actions correctives aux dysfonctionnements informatiques, intervient pour exprimer sa compréhension face aux nombreuses difficultés connues dans l'utilisation du système d'information. Lui-même, Président de Ligue, M. BETREMIEUX est contraint par les problématiques multiples qui peuvent se présenter, soit au niveau des instances, soit au niveau des clubs. Il explique que la Fédération a pris conscience de l'ampleur des dysfonctionnements existants sur les territoires, et de leurs conséquences néfastes pour une gestion apaisée des rencontres. Il informe que la Fédération a donc constitué un groupe d'élus des territoires, qui sera en charge du suivi des opérations d'audits qui seront conduits dès à présent par des sociétés externes, et des solutions et préconisations qui seront définies. Il précise que la Direction des Services Informatiques connait actuellement une pression importante pour solutionner ces problématiques.

Le Président propose à M. Vikash Dhorasoo, ancien joueur international de football et invité particulier du District pour cette Assemblée Générale de le rejoindre afin de tenir un temps d'échange et de débat avec la salle.

A l'issue de cet échange, et personne ne demandant plus la parole, le Président FERET remercie l'ensemble des participants, ainsi que les personnalités présentes, il remercie les équipes techniques et administratives du

District, les bénévoles et les membres du comité de direction, ainsi que les Présidents de commissions, et lève la séance à 12H55, en invitant les participants au cocktail déjeunatoire succédant à l'Assemblée Générale, dans les locaux de Science Po.

Le Président
Romain FERET

Le Vice-Président
Mathieu DUBUS